

Assemblée Générale USN du jeudi 28 avril 2022
à 19 heures, salle communale de Nyon

La Présidente ouvre la séance à 19 h 15, en remerciant tous les présidents, présidentes et les membres des sociétés locales qui sont présents. Elle salue la présence de M. Alexandre Demétriadès qui représente la Municipalité, de Mme Valérie Mausner, Présidente du Conseil Communal et de Mme Odile Rochat, Cheffe du Service des Sports, manifestations et maintenance.

Puis la parole est donnée à Mme Mausner

1. **Liste des présences** : 92 sociétés convoquées, 44 sociétés présentes, 19 excusées et 29 absentes.
2. **Nomination des scrutateurs** : 2 scrutateurs sont nommés.
3. **Approbation de l'ordre du jour** :
L'ordre du jour tel que proposé est approuvé à l'unanimité.
4. **Approbation du PV de l'AG 2021** : C'est juste une information vu le Covid et non un PV. Si des membres veulent voir ce document, ils peuvent le demander et il leur sera envoyé par mail.

5. **Demandes d'admissions** :

5 sociétés ont demandé leur admission. Il s'agit de :

- Orchestre de Capo
- Société de Sauvetage Nyon-la-Côte
- The International Women's Club of Nyon
- Festival du Film Vert
- Faya Events

La parole leur est donnée pour se présenter.

- Orchestre de Capo n'est pas là.
- La Société de Sauvetage est représentée par sa présidente. La Société a pour but la prévention des accidents, la formation des personnes pour le sauvetage. A ne pas confondre avec la Sté Suisse de Sauvetage.
- L'International Women's Club. 450 membres, 35 nationalités, la langue parlée est l'anglais. Cette année elle fête ses 105 ans. Elle favorise les contacts, participe à des manifestations. Organise des activités (500).
- Festival du Film Vert : Tout le monde connaît cette association qui projette des films chaque année et des discussions.
- Faya Events n'est pas là.

Les 3 sociétés représentées sont acceptées à l'unanimité.

Radiations : aucune

6. **Rapport de la Présidente** : Publié sur le site.

7. **Rapport du Caissier** : Les comptes figurent sur le site internet. L'année 2021 boucle avec un bénéfice de Fr. 1'672.60. M. Mader informe l'assemblée qu'il a mis un terme

avec Postfinance vu les frais demandés. Le compte de l'USN a été transféré à la Caisse Raiffeisen.

8. Rapport des vérificateurs des comptes : Mme Sommer qui représente le Costume Vaudois lit le rapport des vérificateurs de comptes 2021 de l'USN. Le Judo Club a contrôlé les comptes. Le bénéfice 2021 est de Fr. 1'672.60. Le compte capital se monte à Fr. 22'615.64 après transfert du bénéfice. Le Bilan est de Fr. 50'267.24. Le Fonds matériel lotos se situe à Fr. 21'207.20 après avoir prélevé un montant de Fr. 5'500.- octroyé aux 11 sociétés qui n'ont pas pu tenir leur loto en 2021.

9. Les vérificateurs proposent de donner décharge au caissier et aux vérificateurs des comptes. Le caissier est félicité pour son excellent travail.

Discussion et approbation des rapports : La parole est donnée et n'est pas demandée.

Approbation des rapports en bloc : Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité.

10. Jubilaires : Aucune société. Il est rappelé aux sociétés qu'elles doivent nous informer de leur jubilé.

11. Nominations statutaires :

A) Présidente : M. Jaques Magnin présente Mme Maria-Eva Giardiello pour sa propre succession. Personne dans la salle revendiquant ce poste, elle est réélue par acclamation.

B) Le Comité : La Présidente présente les membres du comité qui se représentent. Werner Mader Trésorier, Jaques Magnin, Françoise Clerc, Inès Abeya membres, sont d'accord pour une nouvelle année.

C) Nomination des vérificateurs : Hockey-Club, Judo-Club et Handball- Club suppléant.

12. Commission des lotos : Président Werner Mader, membres Françoise Clerc, Jaques Magnin, Maria-Eva Giardiello présidente USN membre de droit. M. Anton Birrer a démissionné. On cherche un ou deux membres pour étoffer notre comité. A cet effet, la commission aimerait établir un règlement pour demander une indemnité aux sociétés qui se désistent au dernier moment, étant donné que des frais sont engagés pour la totalité des sociétés inscrites. Mme Céline Baumgartner, membre de Nyon Singers a été approchée et a accepté. Elle est applaudie.

13. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle :

Le comité propose la statut quo, soit :

Fr. 50.00 admission

Fr. 30.00 cotisation annuelle.

Ces montants sont acceptés à l'unanimité.

14. Compétence financière du comité : La compétence est actuellement de Fr. 3'000.00. Le comité propose le statut quo, ce qui est accepté à l'unanimité.

15. Rappel de l'article de l'art. 15

Actuellement : Fr. 50.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG et non excusée.

Fr. 10.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'ASG mais excusée.

Le comité veut changer ces montants soit :

Fr. 30.00 au lieu de Fr. 50.00

Fr. 0.00 au lieu de Fr. 10.00.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité,

- 16.** Puis la parole est donnée à M. Démétriadès, Municipal des Sports. Il remercie le comité pour son travail et toutes les sociétés pour ce qu'elles font, ainsi que le personnel de la ville de Nyon pour sa collaboration.

17. Propositions individuelles et divers :

La Présidente du Festival du Film Vert prend la parole pour annoncer un projet. Elle aimerait organiser un genre de forum avec diverses sociétés et associations pour des discussions et aimerait trouver un local, etc.

Le Rugby Club, quant à lui, fêtera ses 50 ans en 2022.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée 20 h.15

La secrétaire: Françoise Clerc/ 24 mai 2022